



Paris, le 10 octobre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Marisol TOURAINE installe le Conseil national de la santé mentale

**Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé, a installé ce matin le Conseil national de la santé mentale. L'objectif principal de cette instance, qui rassemble les principaux acteurs impliqués dans ce champ, est de développer une approche globale et transversale des enjeux de la santé mentale, pour mieux prévenir les troubles psychiques et psychiatriques et mieux accompagner ceux qui en souffrent.**

Présidé par Alain EHRENBURG, sociologue, chercheur au CNRS, le Conseil national de la santé mentale veillera à la cohérence et à l'articulation des politiques des différents champs (prévention, sanitaire, social et médico-social, logement, insertion professionnelle, etc.). Il favorisera la complémentarité des professionnels intervenant dans le parcours de prise en charge des patients.

Quatre axes de réflexion prioritaires ont été fixés par la ministre :

- le bien-être des enfants et des jeunes ;
- la prévention du suicide ;
- le suivi des personnes en situation de grande précarité ;
- l'élaboration d'outils pour faciliter la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale inscrits dans la loi de modernisation de notre système de santé.

Les travaux du Conseil national de la santé mentale s'articuleront avec ceux des instances déjà existantes, notamment l'Observatoire national du suicide, le Comité de pilotage du handicap psychique, le Comité de suivi du plan autisme, ou bien encore le Comité de pilotage dédié à la psychiatrie. Ce dernier sera prochainement mis en place sous la présidence du docteur Yvan HALIMI, pour répondre aux besoins spécifiques du secteur.

La ministre a rappelé, à cette occasion, les ambitions du Gouvernement concernant la santé mentale et les avancées importantes permises par la loi de modernisation de notre système de santé, qu'il s'agisse des projets territoriaux de santé mentale, des communautés psychiatriques de territoires ou encore du dispositif d'orientation permanent.

*« Cette collaboration entre des acteurs de différents horizons est indispensable pour progresser en matière de santé mentale. Ce sont des enjeux transversaux particulièrement complexes. Avec le Conseil national de la santé mentale, nous regroupons nos compétences, nous unissons nos forces, pour améliorer les réponses aux besoins de la population, au cœur des territoires, et garantir à tous les patients des parcours de soins, de réhabilitation et d'accompagnement sans rupture », a déclaré Marisol TOURAINE.*

**Contact presse :**

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - [cab-ass-presse@sante.gouv.fr](mailto:cab-ass-presse@sante.gouv.fr)